

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire
Séance du 24 mars 2023

Président de séance : Yann TRICHARD

Secrétaire de séance : Daniel BOUYER

RACHAT D' ACTIONS EXPONANTES

La CCI de Nantes St-Nazaire est l'actionnaire majoritaire d'Exponantes avec 92,55 % du capital.

Afin de simplifier l'actionnariat d'Exponantes, il a été entrepris ces dernières années de réduire le nombre d'actionnaires minoritaires en rachetant leurs parts lorsque cela est possible.

Actuellement il reste donc 7,45 % du capital réparti entre 12 actionnaires dont 6 actionnaires personne physique représentant 1,9% du capital. L'un d'eux vient de nous faire part de sa volonté de céder sa participation et nous allons relancer les autres.

Au regard de la situation nette d'Exponantes au 31/12/2022 les titres ont une valeur de 69 €.

Nous proposons donc d'engager un budget de 100 000 € dédié au rachat des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société Exponantes

* * *

Vu le règlement intérieur de la CCI Nantes St-Nazaire, prise en son article 6.4.1,
Vu le Code de commerce

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la CCI :

- Approuve le rachat par la CCI Nantes St-Nazaire de titres de la Société Exponantes détenus par les actionnaires minoritaires pour une enveloppe globale de 100 000 € pour un prix plafond par action de 53 €
- Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Mandate le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

Délibération approuvée par :

38 voix POUR

0 voix CONTRE

Quorum : 31

Présents : 38 Votants : 38

Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire

Le Secrétaire, membre du Bureau

